Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 077-217702687-20260330-D2026_31-DE

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27
Date de convocation : le 24 mars 2026 Date d'affichage : le 24 mars 2026		

Séance du trente mars deux mille vingt-six à vingt heure trente

DELIBERATION

N° 2026.31

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGNY LE HONGRE

Présents : Mesdames BRISSARD, CHAAR, DELON, DENOYELLE, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, HENRY, LAMAIRE, LAVAUD, POSE, RENUCCI, RESTA.
Messieurs BOYER, CEREUIL, CHOUKROUN, GERTRUDE, GIANNETTI, MAGNANI, MARECHAL, PAIRE, PORTES, RAMUNDO, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SCHNEIDER, SETHIAN.

Absents excusés : Madame PEREZ-LOPEZ ayant donné pouvoir à Madame Pascal POSE
Monsieur MASSON ayant donné pouvoir à Madame LAMAIRE

Secrétaire de séance : Monsieur SCHNEIDER

Désignation d'un représentant à la société coopérative d'HLM Coop Access

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération 2015-77 du 28 septembre 2018 relative à l'adhésion à une société coopérative d'HLM Coop Access et à la désignation d'un représentant de la commune.

CONSIDERANT qu'il appartient à la nouvelle municipalité de désigner son représentant à Coop Access.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (*3 abstentions : Pierre-LOUIS MAGNANI – Emmanuelle BOYER – Pascal CEREUIL)*

ARTICLE 01 :
DESIGNE M. Alain MASSON pour représenter la Mairie au sein de la société Coop Access.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 077-217702687-20260330-D2026_31-DE

D/2026-67

ARTICLE 02 :
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
- Madame le Receveur du Trésor public,
- Remis aux archives communales.

MAIRIE DE MAGNY LE HONGRE
R.F.
(Seine-et-Marne) 3

Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL

Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.
Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr .